

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 3 avril 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013 – Phase 3 A.
Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de
Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 3 A.***

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 3 A du présent dossier :

- ❑ **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine sur son rapport C-SÉ-AQLPA-0036, SÉ-AQLPA-2, Doc. 1. Durée prévue : 30 minutes.
- ❑ **Contre-interrogatoire de Gaz Métro** : Durée prévue de 30-45 minutes. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 20 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Argumentation** : Durée prévue de 45 minutes. Nous sommes en accord avec la proposition de Gaz Métro à l'effet qu'un ajournement de l'audience devrait avoir lieu entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.